



TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel août 2012 - n° 139



Photo : Nana - Tellin

L'Echo de nos Clochers

www.tellin.be





**TOUT FAIRE
MATERIAUX**

Gilles S.P.R.L.

www.toutfaire.be/gilles/

Rue de l'Abattoir, 28 • 5580 ROCHEFORT

Tél. : 084/244.901 • Fax : 084/ 21 25 71

e-mail : info@gilles-rochefort.be

COMBUROCHE s.a.



**VOTRE EXPERT
CHALEUR**

LUC FREDERIC

Fers Forgés — Fab. Métal.

AUTOMATISATION PORTES



Tél./Fax 061 58 92 50
e-mail : fredericluc@skynet.be

Rue de Malvoisin, 21
5575 PATIGNIES



LOCATION CONTAINERS DE 8 à 40 m³
ACHÈNE RECYCLAGE SPRL
VENTE D'EMPIERREMENT mixte ou béton
*Ouvert du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h à 17h*
A DONNER: terre de criblage Ø 20
Tél. 083/21.50.98 - Gsm 0475/74.92.48



Regifo
Edition

- Notre société édite depuis plus de 30 ans en partenariat avec les Administrations communales :
- des bulletins communaux
 - des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
 - des brochures touristiques
 - des brochures de l'enseignement
 - des plans de communes, de zones touristiques
 - ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services?

Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :

par téléphone: **071/74 01 37** ou par mail: info@regifo.be

www.regifo.be



Votre conseiller en communication,
Mr Roland Crosset
se fera un plaisir de vous rencontrer.
Tél. 087 26 78 86 (le soir)
Bureau : 071/74 01 37



Editorial

Cher(e) citoyen(ne),

Nous voici donc à moins de 3 mois des élections communales du 14 octobre 2012, en vertu des articles 86 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, les différents groupements politiques communaux ne sont plus autorisés à rédiger de texte d'information dans le présent bulletin communal.

Période oh combien mouvementée, tant pour nos mandataires et candidats que pour l'administration ! Mais tant de richesses aussi dans les débats. Vous trouverez dans le présent bulletin les dates des débats communaux diffusés sur TV Lux à raison de deux par jour. De quoi vous documenter.

Je voudrais également vous inviter, lorsque le besoin s'en fait sentir, à venir chercher les informations objectives et tout à fait neutres auprès de vos agents communaux dans le cadre des dossiers traités par l'administration communale, que ce soit sur des projets en cours ou futurs. N'hésitez pas. Nous sommes à votre disposition pendant les heures de bureau ou sur rendez-vous. En cette période électorale plus peut-être que d'ordinaire, des bruits circulent, pas toujours fondés, la fameuse rumeur...

En ce qui concerne les travaux : les travaux d'égouttage, de distribution d'eau et le plan de déplacement scolaire aux alentours de l'école à Resteigne devraient être terminés sous peu. La phase 3 du Plan de Déplacement Scolaire concernera Tellin. Un important entretien de voirie va être mis en chantier à la rue de Saint-Joseph à Tellin. L'extension de l'école de Bure a commencé et nous travaillons activement aux plans de la future extension de l'école de Tellin. Les châssis de la Maison de Village vont également être remplacés. Quant à notre nouvel atelier communal, les services concernés devraient pouvoir l'occuper avant l'hiver.

Vous trouverez, dans le présent bulletin, les nouvelles des deux derniers conseils communaux, la présentation de notre nouvelle conseillère en énergie, Mademoiselle Sylvie Cugnon ainsi que l'agenda des diverses activités organisées dans notre région. Un appel est également lancé à nos associations et nos artisans pour dynamiser le développement culturel de notre commune. Trop de talents communaux sont méconnus et nous voudrions leur donner l'occasion de présenter leurs réalisations en nos locaux. Courage, c'est le premier pas qui compte... Je suis certaine que vous allez faire des émules.

Il me reste à souhaiter de bonnes vacances à ceux qui ne les ont pas encore prises. En cette période de divertissement, mon vœu le plus cher est que ceux qui s'amusent respectent ceux qui malgré tout doivent travailler et que ces derniers fassent preuve de tolérance envers ceux qui s'amusent... Et déjà une bonne reprise à tous en septembre.

Annick LAMOTTE,
Secrétaire Communale.

« ECHOS DE NOS CLOCHERS » n° 140 - Du lundi 08 octobre au vendredi 12 octobre 2012

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 08 octobre au vendredi 12 octobre 2012.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir uniquement au format (doc) sur support informatique ou par mail à l'adresse suivante : mariane.remacle@tellin.be pour le mardi 11 septembre 2012 à minuit.

D'avance, merci à tous.

REMACLE Mariane

1.Administration

Editorial

Les Nouvelles du Conseil

Mme Sylvie CUGNON, Votre nouvelle Conseillère en énergie

Eclairage Public

Espace Public Numérique

Date débats électoraux sur TV

Lux

TRAVAUX

E411 – Travaux

C.P.A.S.

Parler pour que les enfants écoutent...

ENVIRONNEMENT

Avis enquête publique

Gaz – Electricité :

osez comparer!

La gestion différenciée des espaces publics : une gestion raisonnée

Comment utiliser votre duo-bac?

Les déchets à Tellin.

Projet « Réussir avec l'énergie »

POLICE

Animaux sur la voie publique et les chiens

JEUNESSE EXTRA-SCOLAIRE

La Capucine : Service garderie

Activités plaines de vacances

2012

Ateliers du mercredi

TOURISME

Appel aux artisans et aux collectionneurs

Appel aux associations et asbl de la Commune de Tellin

AGENDA

Marche gourmande

RUS Tellinoise - Agenda

Week-end Paysages en Luxembourg belge

Récits d'Antan

1er Souper des Cyclos Lesse et Lhomme

Divers

La Fête Nationale 2012

Des nouvelles du conseil communal

Lors de la séance du 03 mai 2012, le Conseil Communal a arrêté les comptes 2011 à l'unanimité. Le compte ordinaire pour l'exercice 2011 présente les résultats suivants:

Résultat budgétaire : 636.386,02 € (Boni)

Résultat comptable : 719.156,15 € (Boni).

Le compte extraordinaire pour l'exercice 2011 présente les résultats suivants :

Résultat budgétaire : 311.381,83 € (Boni)

Résultat comptable : 1.702.078,84 € (Boni).

Il a aussi arrêté les comptes 2011 des Fabrique d'Eglise de RESTEIGNE et BURE présentant respectivement un boni de 15.168,15 et de 7.759,49€.

Le conseil a ensuite fixé les conditions de recrutement d'un conseiller en énergie échelle D9 (20.280,17 – 29.556,56) CDD, conditions APE, temps plein (38h/sem.) avec répartition des tâches entre les communes de TELLIN et de LIBIN à raison d'un mi-temps dans chaque administration afin de remplacer Mme NEYCKENS Anne-Cécile qui nous a quitté.

Le conseil a aussi approuvé à l'unanimité le cahier des charges de location de pêche exercices 2012-2020 et par 8 voix pour et 1 voix contre (M. MARION) la vente publique de gré à gré au plus offrant de bois de chauffage façonné en deux lots de +/- 20 stères au départ des ateliers communaux. Il a également approuvé unanimement le dossier de candidature pour la mise en place d'une POLITIQUE Locale Energie Climat (POLLEC : la campagne POLLEC vise à aider 20 communes wallonnes à mettre en place une politique locale Energie-Climat) et s'est engagé à signer la convention des maires au cas où la commune est retenue et bénéficie donc de l'aide de la Région Wallonne.

Ensuite, le conseil a approuvé à l'unanimité le marché de fourniture et pose de columbariums pour les cimetières communaux pour un montant estimé à 18.392,00 €, 21% TVA comprise et le marché de remplacement des châssis de la Maison de Village de Tellin pour un montant estimé à 24.999,99 €, 21% TVA comprise.

Enfin, il a décidé unanimement d'adhérer à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO).

Lors de la séance du 11 mai 2012, le Conseil Communal DECIDE par 1 voix contre (F. BOEVE), 1 abstention (G. JEANJOT)

et 7 voix pour, de modifier le règlement du Centre sportif pour notamment départager les différents clubs sportifs demandant l'occupation du hall des sports sur les mêmes plages horaires.

Lors de la séance du 30 mai 2012, le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité le compte budgétaire du C.P.A.S. 2011 se soldant par un boni de 98.973,53€ à l'ordinaire et 2.255,25€ à l'extraordinaire.

Le conseil communal unanime a également approuvé les marchés de :

- Rénovation intérieure des locaux de l'Administration communale de TELLIN en procédure négociée, à savoir :
un marché de fournitures pour les peintures et finitions pour un montant de 5.500,00€ TVAC ;
un marché de fournitures pour le sanitaire pour un montant de 2.000,00€ TVAC ;
un marché de travaux pour le remplacement du revêtement de sol de la bibliothèque pour un montant de 2.500,00€ TVAC.
- Réfection de la toiture de l'ancienne buvette du football de Bure pour un montant de 11.000,00 € TVAC.
- Mission d'auteur de projet pour réfection de la rue Saint-Joseph à Tellin pour un montant estimé à 22.385,00 € TVAC.
- Mission d'auteur de projet pour la réfection de l'électricité et des plafonnages de l'église de Tellin, entretien des clochers des églises communales et mise en peinture de l'église de Resteigne pour un montant estimé à 12.100,00 € TVAC.
- Renforcement de la structure du grenier de l'Administration Communale de Tellin pour un montant de 5.000,00 € TVAC.

Le conseil communal a enfin donné son aval sur les points à l'ordre du jour des Intercommunales Interlux, Sofilux, Viva-lia, Idelux Finances, Idelux projets publics et enfin Idelux sauf abstention sur le point relatif au rapport d'activité 2011 d'Idelux.

Lamotte Annick
Secrétaire Communale

ELECTIONS 2012
COMMUNALES & PROVINCIALES

Toute l'équipe de TV Lux vous donne rendez-vous pour les élections communales et provinciales d'octobre 2012. Du lundi 17 septembre au jeudi 11 octobre, TV diffusera 44 débats communaux, à raison de deux jours par jours ; rediffusés en boucle. Par souci d'équité entre les communes, nous avons procédé à un tirage au sort pour l'ordre de diffusion des débats.

Pour la Commune de Tellin, le débat est programmé le Jeudi 27 septembre 2012 à 18 h 15.

P.S. : Si vous êtes candidat aux prochaines élections et si vous souhaitez connaître les dates d'enregistrement des débats, nous vous invitons à prendre contact avec la rédaction via : elections2012@tvlux.be

Elections communales du 14 octobre 2012.

Le jour des élections, le CPAS de TELLIN envisage de mettre en place un service de transport collectif à l'attention des personnes qui éprouvent des difficultés de mobilité.

Si vous souhaitez faire appel à ce service, nous vous invitons à prendre contact avec le CPAS le **03.10.2012** au plus tard au **084.36.66.85**.

Les modalités précises seront définies lors d'un prochain contact.



Mme Sylvie CUGNON, Votre nouvelle Conseillère en énergie

Depuis le 01er août 2012, une nouvelle conseillère en énergie, Madame Sylvie CUGNON est entrée en service à la Commune de Tellin. Comme son prédécesseur, elle peut vous aiguiller si vous rencontrez des difficultés lors de vos « projets énergie ». Vous avez la possibilité d'obtenir des informations sur les primes, l'Ecopack, les réductions d'impôt engendrées par des travaux portant sur l'énergie, ainsi que toutes autres informations et aides dans ce domaine.

Horaire de travail Conseiller énergie à partir du 1er août 2012 :

		Semaine paire		Semaine impaire	
Lundi	Commune de Tellin	8h00	11h45	8h00	11h45
Mardi	Commune de Tellin	8h00	12h00	8h00	12h00
	Commune de Tellin	13h00	16h00	13h00	16h00
Mercredi	Commune de Tellin	8h00	12h00	8h00	12h00
	Commune de Tellin	13h00	18h00	13h00	16h30

Cellule Energie :

Mme BASSIAUX Chantal : 084/37.42.80 – 0497/27.44.87 • Mme CUGNON Sylvie : 084/37.42.80 - 0473/26.17.48

Possibilité de rendez-vous en dehors des heures de service.



Comment signaler une panne d'éclairage public

Jusqu'à présent, pour signaler la panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune, vous faisiez appel en priorité aux services communaux ou à la police. Désormais, vous

pourrez le faire directement sur Internet !

En effet, en collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, nous nous sommes dotés d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée. ORES a entamé une campagne **pour identifier chacun des luminaires** ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une **plaquette signalétique**. Celle-ci

porte un numéro unique pour chaque luminaire.

La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou se présenter sous la forme d'une étiquette autocollante.

L'identification se compose toujours comme suit:

Exemple



Un système simple et efficace

Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou à défaut, noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche et le code postal de la commune concernée.
2. Vous rendre sur le site internet www.ores.net, à la rubrique **Signaler un lampadaire en panne**, compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne. Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Vous n'êtes pas connecté à Internet ?

Qu'à cela ne tienne, il vous suffit d'appeler :

- le centre d'appel d'ORES au 078/78.78.00
- ou en dernier recours, les services communaux au 084 / 36 61 36

Grâce à ce nouveau service en ligne, notre ambition partagée avec ORES est de **vous offrir une qualité de service encore meilleure**. Nous comptons sur votre collaboration pour que ce système encore débutant se mue en véritable succès. Vous participerez ainsi activement à un meilleur cadre de vie pour tous.

Remarque : Pour les routes régionales (RN899, RN846 et RN803), vous devez continuer à prévenir la Commune en indiquant le lieu, le numéro du poteau d'éclairage défectueux et le problème (ne s'allume plus, clignote,...)

Merci d'avance !

Espace Public Numérique de la Haute-Lesse
Antenne de Tellin
Mont du Carillon 26 (Hall Polyvalent)
6927 Tellin



www.epn-haute-lesse.be
tellin@epn-haute-lesse.be
+32(0)479 29 90 00



Accès Libre & cours individuels

A partir du 1^{er} septembre, l'Espace Public Numérique de Tellin (EPN) est ouvert les :

- **LUNDI** de 9.00 à 12.00
- **MERCREDI** de 16.30 à 18.30
- les **PREMIER** et **TROISIÈME JEUDIS** du mois de 10.00 à 12.00

N'hésitez pas à nous rendre visite. Un conseil ne coûte rien. Nos tarifs sont accessibles à tous : l'utilisation d'internet ne coûte que 1€ de l'heure et les formations individuelles, 2 € / h.

Cours Collectifs

Cours collectifs pour débutants adultes

L'EPN vous accueille pour une initiation à l'informatique (bases : clavier, souris, internet, courrier électronique, ...).

Date : du 10 septembre au 15 octobre (en séances, chaque lundi)

Horaire : lundi de 13h30 à 15h30

Possibilité d'amener son propre ordinateur portable

PAF : 15 euros (à payer lors de la 1^{er} séance)

Réservation obligatoire (voir coord. ci-dessous)

@ bientôt :-)

Pierre Lardinois, votre animateur multimédia

0479 29 9000 - tellin@epn-haute-lesse.be - www.epn-haute-lesse.be



Travaux

E411 – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SECTION ENTRE LAVAUX-SAINTE-ANNE ET RESTEIGNE.

Nous vous informons que depuis le 31 juillet, les travaux relatifs au chantier mentionné ci-dessus ont débuté sur le territoire de Lavaux-Sainte-Anne et Resteigne et plus particulièrement sur l'E411 direction Luxembourg PK 99.800 – 104.390 + bretelles sortie et accès de Wellin (23) côté direction Luxembourg.

Le maître d'ouvrage est la société SOFICO.

Le délai d'exécution prévu pour ses travaux est de 85 jours ouvrables.

**Une organisation du CPAS de Tellin
en partenariat avec l' AMO Chlorophylle**

**Pour tous les parents qui se sont dit un jour,
il doit y avoir une autre façon...**

Colère, agressivité, refus de coopération, pleurs, anxiété, ...
Quel que soit l'âge des enfants, le quotidien n'est pas toujours
simple !

**Parler pour que les enfants écoutent
Et écouter pour qu'ils parlent**



Venez découvrir et mettre en pratique une
approche lucide, sensible et respectueuse,
qui entraîne moins de stress et plus de bien-
être pour toute la famille. Il s'agit d'un pro-
gramme d'A. Faber et E. Mazlish où 10 à 12
personnes se réunissent pour un cycle de 8
ateliers de 2 h autour d'un animateur. Les
participants prennent conscience de ce qui se
passe dans la relation, l'améliorent et tes-
tent des outils de communication simples et
efficaces.

**Quand ? : 2 lundi par mois de 20h à 22h
du 24/09/2012 au 3/12/2012**

**Pour plus d'infos contactez le CPAS
de Tellin au 084/36.66.85 et
surveillez vos boîtes aux lettres...**

Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles.



Projet de prévention générale dans le cadre du plan d'actions du Conseil d'Arrondissement d'aide à la jeunesse de Neufchâteau - 2012.

Province de Luxembourg
COMMUNE de Tellin

Arrondissement de Neufchâteau

AVIS d'enquête publique

MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES (Art.R.190 à 192 du Code de l'Eau)

En exécution du livre 1er, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D29-1 et D29.2.

Projet qui relève de la catégorie B des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §4 du Code de l'Environnement.

Plan soumis à enquête publique en vertu de l'article 29.2 du Code de l'Environnement.

Enquête publique organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R41-6 du Code de l'Environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population de TELLIN que la MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES est soumise à enquête publique.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date d'ouverture d'enquête	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture d'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
01/08/2012	16/08/2012	17/09/2012	Administration communale de Tellin salle du conseil le 17/09/12 à 11h	Collège communal Rue de la Libération, 45 6927 TELLIN jusqu'au 17/09 à 11H

Le dossier comprenant les projets d'arrêté ministériels, le rapport d'évaluation Environnemental Stratégique du Programme de Gestion durable de l'Azote (PGDA) ainsi que les cartes visualisant la délimitation projetée, peut être consulté gratuitement à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable de 8h à 12h et le mercredi et vendredi de 13h30 à 16h30. Le dossier peut aussi être consulté sur rendez-vous (084/37.42.80).

Toute personne peut obtenir des explications relatives à ce projet auprès de Mme BASSIAUX Chantal, éco-conseillère, ou à défaut auprès du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations orales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet, objet de la présente enquête publique, est le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

A Tellin, le 01/08/2012

La secrétaire communale,
(s) A.LAMOTTE

Le Bourgmestre,
(s) F.BOEVE-ANCIAX

Gaz - Electricité : osez comparer !

Pas de gaz naturel dans nos campagnes, mais pour ce qui de l'électricité, ce n'est pas toujours simple de choisir entre un fournisseur et un autre, ou entre deux formules différentes chez un même fournisseur. Et pourtant... la différence sur la facture d'électricité vaut parfois la peine d'oser changer ! Surtout à partir de janvier 2013 lorsque les prix de l'électricité seront « libérés »...

Votre commune a donc décidé de participer à la campagne nationale d'information « Gaz - Electricité : osez comparer ! » organisée par le SPF Economie.

Une campagne ? Pourquoi ?

- Vous ne savez pas comment faire pour comparer ?
- Vous ne savez pas comment faire pour changer de fournisseur ou de formule tarifaire ?
- Vous avez peur de changer ou vous craignez des difficultés ?
- Vous souhaitez obtenir des informations sur les outils de comparaison à disposition des citoyens ?
- Vous n'avez pas d'accès aux outils de comparaison (via internet par exemple) ?

Pour toutes ces raisons et peut-être d'autres, cette campagne est faite pour vous ! Elle s'adresse à tous !

Une campagne ? Comment ?

Votre commune veut vous aider à utiliser les outils existants sur internet : vous pourrez ainsi (apprendre à) comparer les offres des différents fournisseurs d'électricité. Vous pourrez ainsi effectuer, vous-même, votre choix en toute connaissance de cause (prix, contrat fixe ou variable, compteur bi-horaire, énergie verte, ...).

Une permanence est organisée le **lundi 24 septembre de 15h à 20h** à l'Espace Public Numérique (EPN) de Tellin, hall Polyvalent, 1er étage.

Que devez-vous faire ?

Pour obtenir les renseignements souhaités, c'est très simple :

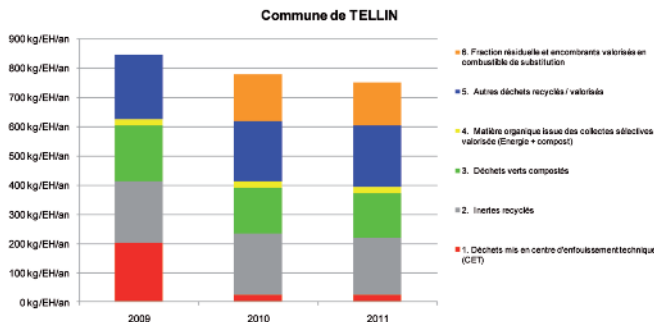
- Munissez-vous de la dernière facture annuelle (décompte global, facture de régularisation) que vous avez reçue de votre fournisseur d'électricité ;
- Rendez-vous sur le lieu de la permanence : l'Espace public numérique (EPN) de Tellin, hall Polyvalent, 1er étage.

Les déchets à TELLIN

Au total, **750 kg**
par équivalent-habitant et par an en 2011



En 2011, la production totale de déchets collectés à TELLIN atteint 750 kg/EH. La moyenne observée dans les communes de la zone AIVE est de 616 kg/EH. La production totale de déchets collectés à Tellin est donc nettement supérieure à cette moyenne. Toutefois, depuis 2009, une légère diminution est constatée. Notez, qu'aujourd'hui, seuls 3 % des déchets sont éliminés en centre d'enfouissement technique. Le graphique ci-dessous reprend la répartition des flux de déchets collectés en porte-à-porte et via les parcs à conteneurs.



Dans le duo-bac

68 kg/EH
de déchets résiduels



20 kg/EH
de matière organique

Déchets recyclables

63 kg/EH
de papiers-cartons
en collecte sélective
et au parc à conteneurs



31 kg/EH
de verre
dans les bulles communales
et au parc à conteneurs



14 kg/EH
d'emballages PMC
au parc à conteneurs



La gestion des déchets, c'est l'affaire de tous.

Limitons le gaspillage alimentaire. Evitons le suremballage. Trions les déchets recyclables et déposons-les au parc à conteneurs. Plus d'informations sur nos déchets sur www.aive.be.

Pour toute question ou pour recevoir le rapport complet du tableau de bord 2011, contactez votre conseiller en environnement AIVE : Jessica MOINNIL
Tél : 084 45 00 36 – gsm : 0496 26 70 51 - Courriel : jessica.moinnil@idelux-aive.be

Comment utiliser votre duo-bac ?

Grâce à la collecte séparée, les déchets organiques et résiduels sont valorisés séparément par l'AIVE.

Les déchets organiques sont amenés à TENNEVILLE où ils sont biométhanisés pour produire électricité, chaleur et compost. Les déchets résiduels sont amenés à HABAY. Ils sont alors transformés en combustible de substitution.

Pour que la vidange des duo-bacs s'effectue parfaitement dans les nouveaux camions de collecte, ceux-ci ont été équipés d'un système de guidage des deux fractions collectées.

Une fois chargé sur le camion, le duo-bac est levé. Les déchets, lors de leur chute, sont guidés par des glissières qui orientent les déchets organiques à gauche et les déchets résiduels à droite.

Grâce à cet ingénieux système, les camions à cloisonnement vertical peuvent vidanger différents types de duo-bac et desservir ainsi plusieurs communes.



Pour que la vidange se passe bien, il est également très important que :

- la cloison des duo-bacs ne soit pas déplacée, ni sortie de ses glissières ;
 - les déchets soient placés de manière à permettre une vidange aisée des duo-bacs : ils ne doivent pas être tassés, ni placés dans des gros sacs plastiques opaques ;
 - le couvercle des conteneurs soit complètement fermé.
- Dans le cas contraire, le collecteur pourrait ne pas vidanger le duo-bac ou laisser les déchets non conformes sur place. Votre conteneur doit aussi être utilisé avec soin et en bon père de famille. Tout dommage, perte ou vol doit être signalé à l'employé communal chargé du suivi de la collecte (084/37.42.80).

Que mettre dans votre duo-bac ?

CÔTE VERT : DÉCHETS COMPOSTABLES : RESTES DE REPAS MAIS AUSSI PAPIERS ET CARTONS SOUILLES.

Pour travailler efficacement, les bactéries qui digèrent les déchets organiques dans la biométhanisation ont besoin d'azote mais aussi de carbone.

L'azote est fourni par :

- les restes de repas ;
- les épluchures ;
- les fleurs fanées ;
- ...

Le carbone est fourni par :

- les papiers et cartons souillés (boîtes de pizzas, cartons de surgelés, ...) ;
- les essuie-tout, nappes et serviettes en papier ;
- les sacs à pain et le papier journal avec lesquels vous emballez les déchets organiques.

CÔTE GRIS : DÉCHETS « RÉSIDUELS ».

Pot de yaourt, ravier en plastique, brosse à dents, reste de bougie, sac d'aspirateur, coton-tige, mégot et cendre de cigarettes, Un déchet résiduel, c'est quoi ? On qualifie de résiduels les déchets qui ne sont :

- ni compostables ;
- à mettre dans le côté vert du duo-bac
- ni recyclables ;
- ni dangereux (piles, néons, huiles et graisses de friture, ...) ;
- ni inertes ;
- ni encombrants.

à déposer au parc à conteneurs

www.aive.be

www.facebook.com/intercommunaleAIVE



Pour toute information :

Le service logement de la Commune de Tellin
Mme Chantal BASSIAUX
tél.: 084 / 37 42 80
chantal.bassiaux@tellin.be
Lundi : 8h00 - 12h00
Mardi : 8h00 - 12h00
Mercredi : 8h00 - 12h00 + 13h00 - 16h30
Jeudi : 8h00 - 12h00
Vendredi : 8h00 - 12h00 + 13h00 - 16h30

Autres périodes possibles sur rendez-vous.

Pour plus
d'informations
sur la campagne
nationale :

<http://economie.fgov.be>

La gestion différenciée des espaces publics : une gestion raisonnée

Valérie Vanparys, chargée de mission au Pôle wallon de gestion différenciée

La gestion différenciée pour le bien-être de tous

Gérer tous les espaces verts de la même façon, c'est un peu comme donner les mêmes chaussures à tout le monde, sans tenir compte du fait que certains marchent 10 km par jour, d'autres seulement 1 km, que certains aiment les chaussures noires et d'autres les rouges à pois verts, et que tout le monde n'a pas la même pointure ! Pourtant, beaucoup de communes wallonnes appliquent encore une gestion uniforme, où les gazons tondus bien court sont omniprésents, où la biodiversité a peu de place et où les pesticides sont largement utilisés... Bien souvent, dans les communes, on tond par habitude, on applique des herbicides parce que l'on a toujours procédé comme cela et que personne n'a jamais pensé faire autrement. Or, ces pratiques ont un impact important sur l'environnement ! Heureusement, quelques gestionnaires et des citoyens commencent à remettre ce principe en question et à chercher des alternatives.

La gestion différenciée est une alternative qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace, en fonction de ses caractéristiques et de ses usages. Par exemple, un bord de route où personne ne va jamais, ne sera pas géré de la même façon qu'un espace où les enfants aiment jouer. Dans le second, le maintien d'un gazon se justifie. Dans le premier, par contre, il est inutile de tondre régulièrement et un mode de gestion plus écologique peut être appliqué. Par exemple, semer un mélange de graines de prairies fleuries permet d'obtenir un fleurissement esthétique tout en limitant l'entretien, puisque ce type de végétation ne doit être fauché qu'une seule fois par an. De plus, si ce mélange est composé d'espèces locales (coquelicot, marguerite, bleuet...), la végétation sera favorable à la biodiversité ! La commune de Tellin a déjà aménagé plusieurs prairies fleuries sur son ter

En choisissant le mode de gestion le plus adapté à chaque espace, la gestion différenciée permet de développer une diversité d'espaces verts, de sorte que chacun y trouve son compte.

Une enquête sur la perception de la végétation spontanée



Pré fleuri à Tellin (C. Bassiaux)

Une grande partie de l'entretien des espaces publics consiste à limiter ou éradiquer la végétation spontanée, souvent appelée à tort « les mauvaises herbes », qui pousse sur les trottoirs, dans les massifs floraux, dans les cimetières etc. Cette gestion se fait souvent à grand renfort de produits chimiques, qui sont plus dangereux que les plantes qu'ils tuent ! Or, dans une démarche de gestion différenciée, on s'attache à réduire, voire supprimer, l'utilisation de ces produits qui ne sont pas seulement toxiques pour les plantes, mais aussi pour les animaux et pour l'Homme. Il existe différentes méthodes de désherbage moins dangereuses (machines thermiques ou mécaniques), mais elles sont encore imparfaites. Une solution qui se présente alors est d'accepter un peu d'herbe spontanée à certains endroits, ou pourquoi carrément pas de semer du gazon ! Ainsi, on pourrait voir de l'herbe entre les pavés ou sur



Pavés sans herbicide chimique (Pôle GD)

un trottoir enherbé à Tellin ou du gazon dans les cimetières. Mais les citoyens wallons sont-ils prêts à accepter cela ? C'est ce que le Pôle wallon de gestion différenciée* est en train d'évaluer grâce à une enquête publique réalisée dans 11 communes



Trottoir enherbé à Tellin (C. Bassiaux)



Cimetière engazonné à Lasne (Pôle GD)

wallonnes, dont Tellin. Ce mois-ci, une enquêtrice a passé 3 jours dans la commune et a posé une dizaine de questions aux passants pour mieux comprendre comment ils perçoivent et acceptent la végétation spontanée. Les résultats, qui seront communiqués en septembre, donneront des informations utiles aux services communaux.

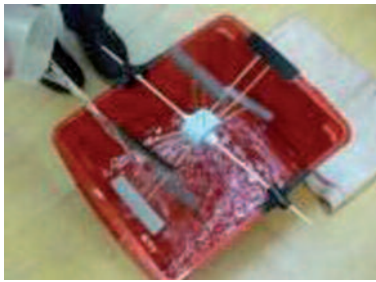
La gestion différenciée dans votre jardin

Notons que la gestion différenciée peut aussi s'appliquer à un jardin privé. Par exemple, le gazon et les rosiers peuvent être limités à la partie la plus proche de la maison et le reste du jardin peut être consacré à un aménagement plus écologique, où l'herbe n'est coupée moins souvent et où aucun produit chimique n'est utilisé. Pour plus d'informations, visitez le site www.gestiondifferenciee.be

*Le Pôle wallon de gestion différenciée est une asbl subventionnée par la région wallonne pour développer la gestion différenciée en Wallonie. Sa mission principale est d'apporter un soutien technique aux services communaux pour une gestion plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

Les élèves de Resteigne et de Bure participent à un projet « réussir avec l'énergie »

Depuis janvier, les élèves de 5ème et 6ème Primaire de l'école de Resteigne et de l'école de Bure participent à un projet « Réussir avec l'énergie » en collaboration avec Julie Augurelle, chargée de mission « Energie » au GAL Racines et Ressources.



Ils ont d'abord exploité différents documents pédagogiques : le « Cahier de l'énergie » édité par la Région Wallonne et la malle « Energie-climat » du Réseau-IDée. Coaché par Emmanuel Glaude, auditeur spécialement formé pour les écoles, ils ont réalisé un audit participatif de leur établissement qui a permis de mettre le doigt sur les bonnes pratiques et les dysfonctionnements, puis, de proposer des pistes d'amélioration à leur niveau et au niveau de la commune.

Ils se sont engagés à avoir un comportement responsable en matière d'énergie et à sensibiliser l'ensemble des élèves et des enseignants. Cette activité mobilisatrice leur a aussi permis d'aborder des matières en lien avec les socles de compétence, à savoir : les différentes sources d'énergie et le réchauffement climatique, l'électricité et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

A travers des visites de terrain et des animations, ils ont pu approfondir leur connaissance sur les énergies renouvelables. Nous avons réalisé avec l'école de Resteigne des expériences en classe sur l'hydro-électricité et visité le moulin hydro-électrique de Monsieur et Madame Devis (encore un grand merci à eux). Nous avons également participé à une animation autour de « L'éolienne des enfants » de Vent d'Houyet, accompagné par deux animateurs de l'Académie du Vent.

Les deux projets se sont concrétisés par la réalisation d'un carnet sur l'énergie éolienne et l'hydro-électricité à Resteigne et à Bure, par une exposition sur les enjeux de l'énergie et les pistes de solution à l'école et à la maison. Une visite guidée par les élèves a été proposée aux autres classes, aux 5 et 6ème P de Tellin et de Resteigne, et à leurs parents (avec la présence de Stéphanie Flamant, du Guichet de l'Energie de Libramont).

Les écoles participaient au Brevet du Benjamin en environnement, organisé par la Cellule du Développement Durable de la Province du Luxembourg, qui s'est clôturé le 1er juin par une journée festive au Domaine provincial de Mirwart et la remise des brevets.

Un grand bravo aux élèves de 5ème et 6ème primaire de Bure et de Resteigne pour leur investissement dans ce projet, ainsi qu'à leurs instituteurs : Madame Solange Deloyer, Madame Catherine Charlier et Monsieur Thibaut Léonard. 2 affiches seront éditées pour la rentrée prochaine sur l'utilisation durable de l'énergie à l'école et les énergies renouvelables à destination des écoles du territoire du GAL, une formation « aborder l'énergie en classe » sera organisée le 19 avril 2013 pour les enseignants de maternelle et du primaire et une exposition pour les écoles « l'énergie entre nos mains » se tiendra au Centre Culturel de Bertrix du 25 au 29 mars 2013.



Saint-Hubert, le 08-06-2012

Julie Augurelle, Chargée de mission énergie

GAL Racines & Ressources

Rue de la Converserie, 44 - B-6870 Saint-Hubert

061/32.53.92 - 061/32.53.94 (ligne directe)

energie.gal@live.be www.racinesetressources.be



Wallonie



« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »

■ Police

ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LES CHIENS

Les agents de proximité de la zone de police « Semois & Lesse », affectés à la commune de Tellin, vous informent et vous rappellent que le règlement coordonné de Police, concernant les incivilités, stipule :

Article 152 : Il est interdit aux propriétaires, détenteurs ou gardiens d'animaux, de laisser errer ceux-ci en tout lieu public ou privé accessible au public. Sont notamment visés les animaux domestiques placés dans des pâtures traversées par une servitude publique de

passage non clôturée et dont l'agressivité à l'égard des passants est susceptible de nuire à la liberté de passage sur cette servitude publique. Dans ce cas le propriétaire de l'animal doit prendre les mesures qui s'imposent pour que l'animal ne puisse agresser le passant sur la servitude publique de passage, soit en plaçant une clôture tout le long de celle-ci.

Article 157 : Les chiens doivent être tenus en laisse, par une personne apte à les maîtriser, tant sur la voie publique

que dans les lieux publics ou accessibles au public, à l'exception des chiens de malvoyants, de police, de douane, de l'arme, des services de secours, de troupeaux ou de chasse pendant qu'ils officient.

De plus, l'article 158 précise que le port de la muselière est imposé dans tout public ou privé accessible au public.

Le respect de ces règles de vie en communauté doit permettre d'assurer le bien-être et la sécurité de tout un chacun.

■ Accueil extrascolaire



Année scolaire : 2012-2013

La capucine

Adresse: La Capucine
26 Mont du carillon
6927 TELLIN
084/387614

Coordinatrice: VANLAERE Françoise
La Capucine est le lieu de l'accueil extrascolaire de la commune de Tellin.

Ce service est reconnu et agréé par l'ONE, ce qui permet aux parents d'obtenir une attestation de dépenses déductibles pour garde d'enfant de moins de 12 ans.

Ce service est accessible à tous les enfants âgés de 2 ans 1/2 (pour autant qu'ils soient sans langes) à 12 ans, domiciliés dans l'entité ou fréquentant les écoles de la commune.

Ouverture chaque jour dès la sortie des classes et lors des congés scolaires.

Plusieurs services sont proposés :

1. En périodes scolaires :

La garderie : dès la sortie des classes et jusque 18 heures.

Une inscription préalable et obligatoire doit se faire via le chef d'école, les accueillantes ou les responsables du service le matin au plus tard.

Les enfants en attente du bus, peuvent être accueillis à la Capucine après inscription et moyennant paiement.

Les enfants qui ne sont pas inscrits pour la Capucine **ne sont pas repris à la sortie de l'école**. Il est donc indispensable d'inscrire son enfant le matin auprès du chef d'école, à la garderie du matin ou au service de l'accueil extrascolaire.

Pour les enfants fréquentant les écoles de Bure et de Resteigne un transport est organisé à la sortie des classes.

Attention:

Ce trajet vers la Capucine est pris en charge par le service mobile de l'accueil extrascolaire et le personnel et sera facturé au prix de 1€ par enfant.

Notons que ce trajet est réservé aux enfants qui fréquentent la Capucine ou l'école des devoirs et ne sert pas de taxi pour véhiculer les enfants des écoles vers leur domicile.

Des activités créatives

Le mercredi après-midi à partir de 13 heures30 et jusque 16 heures (horaire variable en fonction des ateliers)

Pour toute information concernant le programme, consultez le site internet dès le début septembre ou téléphonez au service de la Capucine 084/387614.

Possibilité d'une garderie jusque 18 heures pour les enfants dont les parents travaillent.

Une inscription préalable est obligatoire et doit se faire auprès du personnel ou des responsables de l'accueil (084/387614 ou 084/366662).



L'école des devoirs

L'école des devoirs est accessible à **tous** les enfants en âge d'école primaire. Peu importe le lieu de scolarité.

Des bénévoles ainsi qu'une coordinatrice assurent le suivi et aident chaque enfant dans l'apprentissage des matières non assimilées et/ou dans la réalisation de ses devoirs.

Toute participation nécessite une inscription préalable.

Modalités pratiques :

Jour d'ouverture : lundi et jeudi de 16h à 17h30

Lieu : La Capucine 26 Mont du carillon à Tellin

PAF : 2€ par jour de participation

Ouverture **le lundi 17 septembre**.

Pour plus d'informations et pour l'inscription, contactez Stéphanie Despas le lundi et mercredi journée ou le jeudi après midi au 084/38.76.14

2) Congés scolaires et journées pédagogiques :

Lors des congés scolaires, des ateliers créatifs ainsi que des stages sont proposés. **Une inscription et un paiement préalables sont indispensables.**

Les ateliers créatifs et les stages débutent à 9h et se terminent à 16 heures. Une garderie est assurée de 8 heures à 17 heures 30 pour les parents qui travaillent.

Pour plus d'informations et pour les inscriptions contactez : Françoise Vanlaere coordinatrice de l'accueil extrascolaire 084/387614 ou 084/366662 (bureau situé à l'étage de la Capucine) ou consultez le site internet de la commune.

APPEL A LA POPULATION :

Vous souhaitez consacrer une, deux ou trois heures par semaine aux enfants pour les aider dans l'apprentissage de la lecture, dans la réalisation des devoirs ou dans l'acquisition des différentes matières scolaires, alors n'hésitez pas à

prendre contact avec Stéphanie Despas ou Françoise Vanlaere au 084/387614. Nous vous remercions pour votre participation.

Activités plaines de vacances 2012

Sept semaines d'activités ont été proposées durant ces vacances d'été aux enfants âgés de 2ans1/2 à 12 ans.

Ces différents stages et ateliers ont connu

un grand succès de participation; en effet 150 enfants différents ont participé à ces sept semaines d'animation.

Scrapbooking, sport, atelier mode, vélo sans oublier de passer par la visite des différents continents et le monde imaginaire ... des activités bien différentes qui ont répondu à la demande de nombreux enfants et parents.

Merci aux animateurs qui ont consacré de nombreuses heures de travail à ces enfants.

Nos activités se poursuivent durant l'année scolaire lors des congés et les mercredis après-midi.

N'hésitez pas à prendre contact avec le service de l'accueil extrascolaire pour connaître le programme mis en place ou à consulter le site internet de la commune.

Ateliers du mercredi :

Durant cette année scolaire, des ateliers sont mis en place le mercredi après-midi pour les enfants des classes primaires et 3^{èmes} maternelle.

Le nombre de places est limité pour chaque atelier.

Organisation pratique:

- Les ateliers s'adressent aux enfants des classes primaires et 3^{èmes} maternelle. (Voir tranches d'âges pour chaque atelier)

- Le lieu de départ des activités est à la Capucine Mont du carillon, 26 à Tellin.

- Toute participation nécessite une inscription préalable obligatoire.

- Le prix varie selon l'atelier.

- Le paiement doit se faire avant la première participation aux ateliers. L'inscription ne sera prise en compte qu'après paiement et inscription.

- En cas d'absence lors d'un atelier, il est impératif de prévenir la responsable au 84/387614 (bureau accueil extrascolaire) ou 084/457604 (Capucine).

- Aucun remboursement ne sera effectué

■ Accueil extrascolaire

en cas d'absence (sauf sur présentation d'un certificat médical).

- Une assurance couvre les enfants pour chaque activité.

- La participation donne droit à une attestation pour déduction fiscale.

Pour tous renseignements : Stéphanie Despas ou Françoise Vanlaere au : 084/38.76.14 ou francoise.vanlaere@tellin.be

Atelier nature :

Cet atelier est animé par Patsy, guide nature des ateliers 4D de Rochefort.

Un programme varié et passionnant qui te permettra de découvrir la richesse naturelle qui t'entoure.

Qui? Les enfants des classes primaires

Lieu de départ de l'atelier: La Capucine 26 Mont du carillon à Tellin

Horaire: le mercredi de 14 heures à 16 heures. (RV à 13h45 retour 16h15)

Certains ateliers se dérouleront dans les locaux des «Ateliers 4D» de Rochefort.

Les enfants qui s'inscrivent à l'atelier sont invités à se munir de vêtements adéquats.

Plus de précision sur le site internet à partir de septembre ou auprès de la coordinatrice de l'accueil extrascolaire: 084/387614.

Atelier artistique:

Cette année ouverture de l'atelier pour les enfants de 3^{ème} maternelle et 1^{ère} primaire.

Cet atelier est animé par Emilie Cappel, animatrice à la maison de la culture de Marche-en-Famenne.

Il se déroulera une fois tous les 15 jours.

Atelier pour les 3^{ème} maternelle- 1^{ère} et 2^{ème} primaire:

L'atelier se tiendra un

mercredi sur deux de **13h30 à 14h30**.

L'année se clôturera par une exposition des travaux le 12 juin 2013.

1^{er} atelier le 19 septembre

Projet de l'année:

Mondo Visions.

Nous partirons du quotidien, de l'environnement de l'enfant pour créer un monde où les maisons sont de toutes les couleurs et où les ombres ne font pas peur. Nous découvrirons comment quelques artistes interprètent le monde qui les entoure pour nous inspirer de leurs œuvres.

Nous travaillerons collectivement, en grand format, debout, couchés, en musique, dans le silence, avec des pinces, avec les mains et avec toutes sortes d'autres matières.

Nous demandons que chaque enfant se munisse d'un tablier ou de vieux vêtements.

Atelier pour les 3-4-5-6^{ème} primaires :

L'atelier se tiendra un mercredi sur deux de **13h30 à 15h**. **1^{er} atelier le 12 septembre**.

L'année se clôturera par une exposition des travaux le 12 juin 2013.

Projet de l'année:

Crayons, papier, ciseaux (Arts plastiques).

Dans cet atelier, nous mettrons à l'honneur une matière ou une couleur par trimestre que nous déclinons sous toutes sortes de formes. Un des thèmes de l'année sera le quotidien, car nous prendrons part à *Extra & ordinaire*, un projet participatif visant à rendre notre quotidien extraordinaire organisé par la Maison de la culture de Marche-en-Famenne.

Pour compléter l'atelier nous visiterons trois musées ou expositions afin de voir de plus près ce que les artistes d'aujourd'hui et d'hier ont à nous montrer.

Nous demandons que chaque enfant se munisse d'un bloc de dessin A4 (papier

à grain épais), d'un crayon ordinaire, d'une gomme blanche, d'une paire de ciseaux, d'un bâton de colle, d'un taille-crayon, de crayons de couleur ainsi que d'un tablier ou d'un vieux t-shirt.

Lieu: La Capucine

Horaire: les mercredis (voir en fonction des groupes d'âges).

Qui? 2 groupes:

Pour les enfants de 3^{ème} maternelle- 1^{ère} et 2^{ème} primaire

Pour les enfants de 3^{ème} - 4^{ème} - 5^{ème} - 6^{ème} primaire.

Participation de 100€ pour l'année. (Possibilité de payer par semestre: 50€ en septembre- 50€ en janvier)

A payer sur le compte du CPAS: 091/0010054-92 référence: ART 8352/161-04 + nom de l'enfant.

Cet atelier est mené en collaboration avec la maison de la culture de Marche-en-Famenne.

NOMBRE DE PLACES LIMITE

Atelier scrapbooking

Crée tes albums photos sous toutes les formes, donne-leur une allure exceptionnelle.

Si cela te tente, n'hésite pas à prendre contact avec Stéphanie Despas le lundi, mercredi journée ou le jeudi après-midi au 084/387614.

Qui: les jeunes à partir de la 4^{ème} primaire et secondaire

Quand? Un mercredi sur deux à partir du 12 septembre.

Prix: 40€ pour le 1^{er} semestre à verser sur le compte du CPAS: 091/0010054-92 référence: scrap 8352/161-04 + nom.

Nombre de place limité.

Pour plus d'information sur ces divers ateliers:

Accueil extrascolaire: 26 Mont du carillon à Tellin

084/387614 Stéphanie DESPAS ou Françoise VANLAERE

francoise.vanlaere@tellin.be

Un service qui peut vous être utile!



Promemploi est l'asbl des partenaires sociaux de

la province de Luxembourg.

Cette asbl mène des activités visant la coordination, l'accompagnement et le développement de l'accueil de l'enfant en province de Luxembourg.

Elle a développé plusieurs services concernant l'accueil de l'enfant.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

«Accueil Assistance»

1. Garde d'enfants malades (de +/- 3 mois à 12 ans inclus)

2. Veille d'enfants hospitalisés

3. Garde d'enfants porteurs de handicap à domicile

Modalités pratiques d'organisation du service :

Permanences téléphoniques

(063/24.24.40)

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de

7h30 à 12h et de 17h à 19h

Le vendredi de 7h30 à 12h

Le dimanche de 17h à 19h

En dehors de ces plages horaires, un répondeur téléphonique enregistrera les appels.

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger les plaquettes des services concernés sur le site:

www.promemploi.be



Afin de mettre en valeur la culture et l'art à Tellin, le comité Culturel lance dans notre commune un

APPEL AUX ARTISTES, ARTISANS ET COLLECTIONNEURS

L'objectif de cet appel est de faire découvrir au public le talent de nos artistes et artisans locaux (peintres, sculpteurs, graveurs, caricaturistes, photographes ou autres plasticiens) ainsi que les collections, parfois méconnues, détenues par nos habitants par le biais de plusieurs expositions temporaires régulières qui prendraient place dans la salle du Pâchy en face du Musée de la Cloche.

Toutes les techniques seront acceptées, aucun thème ne sera imposé. Il y aura uniquement une tournante au fil des semaines entre les différents artistes, la fréquence de cette tournante dépendant du nombre d'artistes, artisans et collectionneurs inscrits.

L'occasion de faire découvrir Tellin en tant que commune touristique et culturelle n'en sera que plus belle.

Nous vous invitons donc à déposer vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail), l'art/artisanat/collection que vous pratiquez ou possédez ainsi qu'une ou plusieurs photos de vos œuvres au Musée de la Cloche et du Carillon de Tellin à l'adresse suivante :

Musée de la Cloche et du Carillon
Rue Grande 23, - 6927 Tellin

Ou de nous les envoyer par mail à l'adresse :
musee.tellin@skynet.be

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au Musée de la Cloche par téléphone (084/36.60.07) ou par mail à l'adresse ci-dessus.

Appel aux associations et asbl de la commune de Tellin

En vue de la nouvelle année académique, le Comité Culturel de Tellin, aimerait relancer le projet de calendrier communal pour toutes les activités touristiques et culturelles organisées par les différentes associations tellinoises, resteignoises, buroises et grupontoises.

Pour ce faire, nous vous invitons à nous fournir par téléphone, mail ou courrier une petite liste des évènements que vous mettez en place pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013 (dont vous connaissez déjà les dates). Cette liste pourra être élargie au fur et à mesure de l'année et elle nous permettra d'en faire la promotion plus aisément.

Le but de ce calendrier communal sera d'avoir un listing des festivités à disposition de tous, que l'on soit habitant de la commune, d'une commune extérieure ou touriste planifiant son passage à Tellin. Et également de faciliter votre travail en tant qu'association ou asbl dans le choix d'une date lors de la planification d'un évènement futur.

Dans le même temps, afin de faire le point sur les associations et asbl actives dans la commune, nous vous invitons également à nous envoyer le nom, le numéro de téléphone et/ou l'adresse mail de la ou des personnes de contact de votre association. Cela valorisera une communication plus claire et plus dense entre les participants.

Pour nous transmettre votre listing et le(s) nom(s) de contact, vous pouvez nous contacter par :

- Courrier : Musée de la Cloche et du Carillon
Rue Grande 23, - 6927 Tellin,
- Mail : musee.tellin@skynet.be,
- Téléphone : 084/36.60.07.

Merci d'avance pour votre collaboration à faire de Tellin une commune dynamique et solidaire.

Pour l'office du tourisme et le musée de la Cloche,
Maxime Léonard

Agenda

Récits d'Antan

La brochure « Récits d'Antan », réalisée par un groupe d'aînés de l'entité de Tellin a rencontré un grand succès.

Merci à l'aide apportée par la Maison de la Culture de Marche, principalement par la Cellule de la Haute-Lesse.

L'atelier de ce groupe visant à conserver la Mémoire reprendra

le vendredi 5 octobre 2012 à 13h30 au Pachy de Tellin,
avec Laure Chauvaux, animatrice appréciée par le groupe.



La RUS Tellinoise vous informe sur le calendrier de ses prochaines activités:

- le dimanche 23 septembre à partir de midi, petite restauration et présentation des équipes.
- le vendredi 9 novembre à partir de 19h : concours de couyon face à face.
- le vendredi 30 novembre à 19h: souper de la saint-nicolas.

BURE
DIMANCHE 16 SEPTEMBRE
BALADE GOURMANDE

Au menu

Adulte (20 EUR)

Duo de délices de notre Confrérie de la Djaye

Salade de farfalles estivale et son verre de vin blanc

Crème de courgettes au mascarpone

Spécialité de Saint-Monon et ses crudités

A la découverte d'Hansel et Gretel

Enfant (10 EUR)

Apéritif enfantin

Farfalles fantastico

Crème de courgettes au mascarpone

Spécialité de Saint-Monon et ses crudités

Dessert glacé

Sur le parcours, l'apéritif et le vin blanc peuvent être remplacés par des boissons non alcoolisées.

Départ du Foyer Culturel de Bure - entre 10h et 14h

Parcours d'environ 5 kms

Réservations OBLIGATOIRES au

0479/40.16.67 (Natacha Rossignol) pour le vendredi 7 septembre au plus tard. Nombre de places limité !

Les inscriptions ne seront définitives qu'après paiement sur le compte 143-0781821-05

(communication : Nom, prénom, Balade Gourmande, nombre d'adultes et d'enfants).

Organisation :

Comité de Parents de l'Écoline de Bure.

Le CLUB DES CYCLOS LESSE ET LOMME

vous invite à son 1er souper

Fromages et Charcuteries du terroir

Le samedi 10 novembre 2012

dès 19 h 00

Salle Resteigne City

(Rue de Bouge)

Seulement 17 € !

(apéritif, fromages, charcuteries, café et dessert)

9€ pour les - de 14 ans

Gratuit pour les - de 8 ans

Encore plus au menu : animation musicale !

Réservations pour le jeudi 1 novembre 2012 (places limitées !)

• veroland2@voo.be (Roland Englebert)

• bertrand.pignon@gmail.com (Bertrand Pignon)

• sterckx.tanguy@gmail.com (Tanguy Sterckx)

Par virement au 068-8897295-94.



Des Paysages et des Saveurs...

Pommes, poires, champignons, fruits secs, confitures, gibier et autres délices d'automne seront en fête le dimanche 30 septembre 2012 au Centre Touristique de Daverdisse.

Si vous êtes un pro des confitures, vinaigres, soupes... ou si vous avez tout simplement une recette à base des produits d'automne à faire partager, cette journée devrait vous intéresser.

Pour participer à notre marché des saveurs, à notre jeu-concours de recettes, ou encore pour recevoir le programme complet de l'événement, contactez la Maison du Tourisme du Pays de la Haute-Lesse au 061 65 66 99 – hautelesse@swing.be



Divers

LA FÊTE NATIONALE 2012

Voilà une année qui fût favorable pour nous... de belles averses se sont montrées en matinée mais ont cessé pour le commencement de la journée « après midi récréative » située dans la cour du Musée de la cloche. Un clown y a divertit les enfants pendant quelques heures, des djembés ont raisonné dans les oreilles des nombreuses personnes présentes sur le site, mais aussi des jeux en bois, des grimages, un atelier de montage de fusées animé par l'Euro Space de Transinne et une chaise à trois axes également avec la participation de ce dernier. Plus de 25 artisans étaient de l'après-midi. Pour certains, y faire déguster leurs produits et pour d'autres, montrer leurs créations décoratives. Les gens se sont ensuite déplacés vers la scène lorsque le premier

groupe nommé Jackhammer (reprise de morceaux de métal comme Métallica et System of a down) commençait à jouer. Les Radamanthys quant à eux, reprennent la relève avant de donner place au Goldmen, qui se compose de six gars aimant la musique de Jean-Jacques Goldman. Arrive alors le moment que tout le monde attend. Peu avant minuit a débuté le plus grand feu d'artifice de Wallonie qui a duré près d'une demi heure et qui nous en a mis plein les yeux avant d'embrayer sur la soirée open air qui s'est terminée vers 04.30 heures. A l'heure où je rédige ces quelques phrases, le 21 juillet est passé de deux jours, c'est pourquoi je n'ai pas encore les chiffres en ce qui concerne le nombre d'entrées que

nous avons faites mais je peux vous dire que nous sommes très contents de cette année. **LES BÉNÉVOLES** Comme chaque fois, un tel événement ne pourrait avoir lieu sans le grand nombre de bénévoles qui assurent un boulot dingue de la veille à l'aube du 22 juillet pour le rangement de la place. Ils sont près de 90 à nous aider chaque fête nationale. Le comité Promo Tellin tient à les remercier encore une fois pour tous ces services précieux. Nous tenons d'ores et déjà à les convier à notre souper qui aura lieu le 08 septembre prochain à la salle des Fête de Resteigne à partir de 19.00 heures. Ne manquez pas cette soirée réservée à tous les bénévoles, qui pour la plupart sont là chaque année et savent

combien l'ambiance est au bon fixe. L'ASBL Promo Tellin veut aussi remercier tous les riverains pour les déplacements tant sonores que de mobilité lors de ces deux jours ! Et pour terminer, nous lançons un appel à toutes personnes souhaitant intégrer le groupe des bénévoles, (mieux vaut s'y prendre à l'avance) ou encore le comité Promo Tellin ! Quelques personnes ayant fait quelques années au sein de cette ASBL vont donner leurs places (plus de détails dans le prochain écho). Bonnes fin de vacances d'été à toutes et tous.

Pour l'ASBL Promo Tellin, Jacquemart Delphine



CAFÉ SERRÉ

Distributeur CAFE LIEGEOIS

Café en grain ou moulu - Thés de qualité en vrac
Livraison à domicile

Vieux chemin de Grupont, 5 • 6927 BURE
Tél : 084/400122 • gsm : 0475 841164
email : cafeserre voo.be

CHARPENTES **TOITURE** **ZINGUERIE**

A. FERDINAND s.a.

rue du T'Chaurnia, 55 • TEL 082 74 45 75
MESNIL - ST - BLAISE • FAX 082 74 50 51

DEVIS GRATUIT



Vous cherchez une aide ménagère ?

Aide-Ménagère
Repassage à votre domicile

1 titre service par heure prestée

7,50€ de l'heure
et 5,25€ après déduction fiscale de 30%

084/36 73 47

ALE TELLIN

rue de la Libération, 45
6927 Tellin

anne.vanacker@tellin.be
www.etshl.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

www.marbreriedelvenne.be



LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN
Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03

*Outils
Gruslin sprl*

Matériels - Outils de jardin
et Forestier - Remorques



Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ

WARIN

Gasoil-Gasoil EXTRA-Diesel-Essences-Lubrifiants-Gaz-Citernes-Station service

Ets WARIN s.a

GRAIDE (station)

Tel: 061/51.10.26

MARCHE

Tel: 084/31.13.57



Votre expert chaleur

Mobil
LUBRIFIANTS



- Service - Qualité - Quantité
- N°1 Gasoil EXTRA OPTIPLUS
- Paiements échelonnés:
Vous répartissez votre budget chauffage sur
12 mois sans frais ni intérêts
- Ravitaillement automatique

ESSO OPTIPLUS



Notre Mazout à la pointe
de la technologie
ECONOMIE-SECURITE
PROPRETE